

L'IFC a commandé le présent rapport dans le but de mettre en évidence le rôle du secteur privé dans le financement et la fourniture de services de santé en Afrique subsaharienne et d'élaborer un plan d'action pour améliorer l'offre disponible.

Dans un souci de clarté, nous insistons sur le fait que ce document ne prône pas la privatisation du financement et de la fourniture des produits et des services de santé en Afrique subsaharienne. Son propos est de souligner le rôle que le secteur privé — une composante souvent négligée des systèmes de santé africains — joue déjà, et de montrer comment ce secteur pourrait être davantage mobilisé et exploité dans l'optique d'améliorer sa viabilité et les bénéfices qu'il apporte pour la santé des populations.

Délimitation du projet

Pour les besoins de la présente étude, le terme « offre de santé » recouvre :

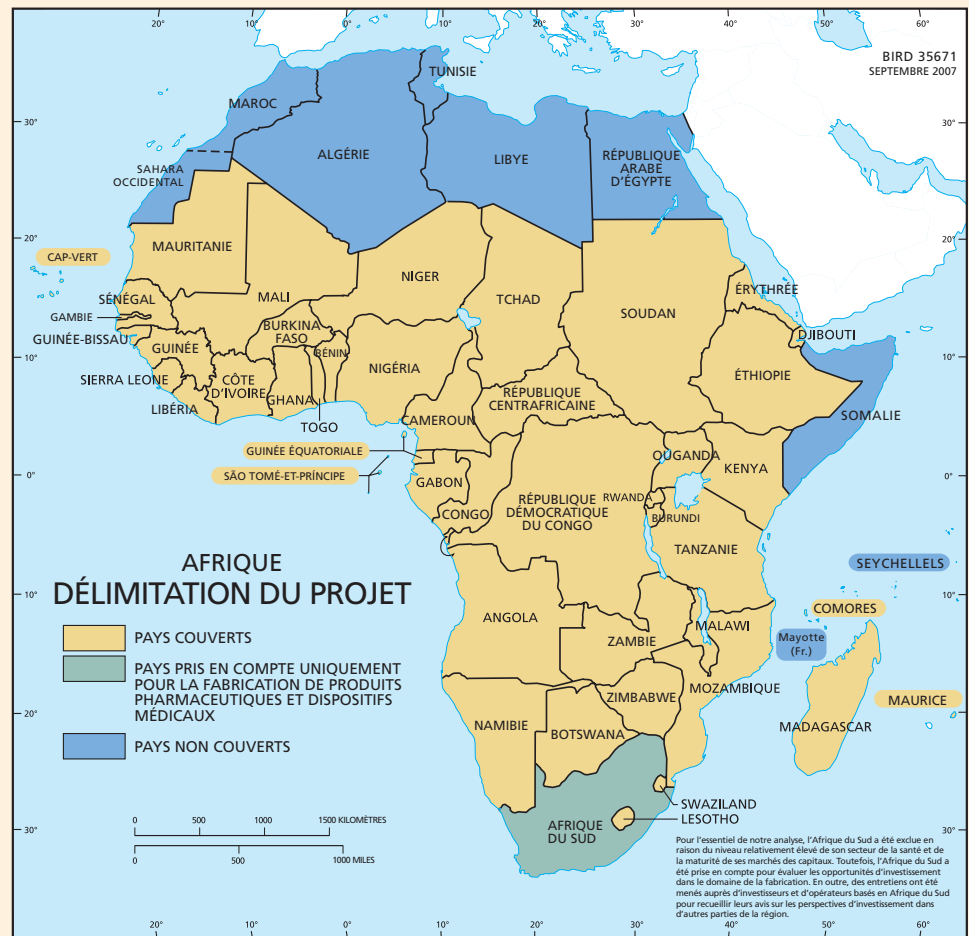
- les soins de santé primaires ;
- les soins de santé secondaires et tertiaires ;
- les services de santé publique, notamment la vaccination, l'assainissement et la planification familiale ;
- les programmes de santé, notamment contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme ;
- le financement de la santé ;
- la production pharmaceutique ;
- la production de fournitures et d'équipements médicaux ;
- la distribution et le commerce de détail de produits pharmaceutiques et d'équipements ; et
- la formation médicale.

Le terme « secteur privé » comprend ici :

- les entreprises commerciales ;
- les entreprises sociales, — souvent décrites ailleurs comme des entreprises à but non lucratif ;
- les organismes à but non lucratif, comprenant les ONG et les organisations confessionnelles ; et
- les individus et groupes d'individus agissant à titre privé.

Sur le plan géographique, l'étude couvre l'Afrique subsaharienne, et plus précisément les 45 pays suivants :

- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Cap-Vert
- Comores
- Congo
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Guinée équatoriale
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Kenya
- Lesotho
- Libéria
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Mauritanie
- Maurice
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigéria
- Ouganda
- République centrafricaine
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- São Tomé-et-Príncipe
- Sénégal
- Sierra Leone
- Soudan
- Swaziland
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe



Pour l'essentiel de notre analyse, l'Afrique du Sud a été exclue en raison du niveau relativement élevé de son secteur de la santé et de la maturité de ses marchés des capitaux. Toutefois, l'Afrique du Sud a été prise en compte pour évaluer les opportunités d'investissement dans le domaine de la fabrication. En outre, des entretiens ont été menés auprès d'investisseurs et d'opérateurs basés en Afrique du Sud pour recueillir leurs avis sur les perspectives d'investissement dans d'autres parties de la région.

Démarche du projet

L'objet de cette étude était de faire un état des lieux du secteur privé de la santé en Afrique subsaharienne en passant la littérature en revue et en rencontrant un large éventail de parties concernées. Une équipe de consultants du cabinet McKinsey & Company a réalisé près de 400 entretiens avec des représentants d'entreprises de santé privées, des hauts fonctionnaires et des responsables gouvernementaux, des organismes d'aide au développement et des institutions de financement, ainsi qu'avec des spécialistes et des opérateurs du secteur de la santé en dehors de la région. La liste complète des personnes

interviewées figure à la section Remerciements, à la fin de ce rapport.

Compte tenu de l'étendue géographique du projet, les visites en personne et les analyses plus détaillées ont été limitées à neuf pays : le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, et l'Afrique du Sud (uniquement sur le sujet de la fabrication de produits pharmaceutiques et d'équipements médicaux).

Ces pays ont été sélectionnés parce qu'ils reflétaient la diversité des environnements rencontrés en Afrique subsaharienne. Les principaux critères utilisés pour choisir ces pays ont été des facteurs sociodémographiques comme la taille de la population, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, et la langue, ainsi que des indicateurs de santé, notamment l'espérance de vie, les dépenses de santé, et la contribution du secteur privé à l'offre de santé. D'autres éléments ont été pris en compte, à savoir des mesures du climat de l'investissement telles que l'investissement direct étranger et la facilité de faire des affaires (telle qu'évaluée dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale).